

Demander à sa compagnie aérienne une indemnité en cas de retard de vol important

Accéder au Modèle de document

Permet de demander une indemnité à sa compagnie aérienne en cas de vol retardé de plus de 3 heures.

- Voyage en avion



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00